

Arrêté N° CC-ARR-2025-003

24 juillet 2025

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS PIG 2024

Vu la délibération n° CC-037 du Conseil communautaire du 23 mars 2023 dans le cadre du PIG ;

Considérant que les propriétaires listés ci-dessous satisfont aux conditions requises ;

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Une subvention est accordée aux personnes listées ci-dessous ;

ARTICLE 2 :

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement des travaux dans un délai de six mois et à l'achèvement des travaux dans un délai de deux ans ;

ARTICLE 3 :

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité ainsi que par la transmission à la communauté de communes des factures détaillées et acquittées ;

ARTICLE 4 :

Le paiement de la subvention interviendra à compter de la réception des factures acquittées par mandat. La somme sera versée par virement bancaire.

SUBVENTIONS PIG 2024

Nom du bénéficiaire	Montant des travaux HT subventionné ANAH	Montant total des aides	Subvention ANAH	CDC
AISSA Karim - Bretteville-sur-Laize	40 000,00 €	33 000,00 €	32 000,00 €	1 000,00 €
BASLEY Jean - Grainville-Langannerie	5 473,21 €	4 331,25 €	3 831,25 €	500,00 €
BERTIN Julien - Grainville-Langannerie	54 884,00 €	50 395,60 €	49 395,60 €	1 000,00 €
BODE Anthony - Donnay	46 363,00 €	37 590,40 €	37 090,40 €	500,00 €
BOULAIS Coraline - Cesny-les-Sources	52 485,00 €	37 339,50 €	36 739,50 €	600,00 €
BUKI Anthony - Estrées-la-Campagne	69 668,00 €	63 701,20 €	62 701,20 €	1 000,00 €
DUCHESNE Dominique - Cesny-les-Sources	3 170,00 €	2 719,00 €	2 219,00 €	500,00 €
LEBOURGEOIS Yvette - Saint-Rémy	65 003,00 €	59 502,70 €	58 502,70 €	1 000,00 €
LEFEVRE Madeleine - Thury-Harcourt-le-Hom	18 796,43 €	13 657,50 €	13 157,50 €	500,00 €
LEPAILLEUR Chantal - Thury-Harcourt-le-Hom	70 000,00 €	49 600,00 €	49 000,00 €	600,00 €
LEPREVOST Christine - Clécy	40 000,00 €	36 500,00 €	36 000,00 €	500,00 €
LEROMAIN Gérard - Thury-Harcourt-le-Hom	4 858,00 €	2 729,00 €	2 429,00 €	300,00 €
LEURETTE Bastien - Boulon	70 000,00 €	49 600,00 €	49 000,00 €	600,00 €
VIGELAKOFF Marie-Josée - Saint-Germain-le-Vasson	37 369,00 €	30 395,20 €	29 895,20 €	500,00 €

Montant à reverser aux particuliers : 9 100,00 €

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de CAEN
et publication par voie d'affichage



Pour extrait certifié conforme



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20250724-ARR-2025-003-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2025